



08 janvier 2019

**Toute l'équipe CFE-CGC vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 !**

**Pour commencer l'année nous souhaitons vous présenter un bilan d'étape sur la gestion du CE**

Cela fait maintenant 6 mois que vos élus CFE-CGC travaillent au CE. En tant que première organisation syndicale du site nous avons pris nos responsabilités et la CFE-CGC occupe les postes de **Secrétaire** et **Trésorier** du CE et préside les commissions **Formation**, **Œuvres Sociales** et depuis peu le **groupement d'achats/bricolage**.

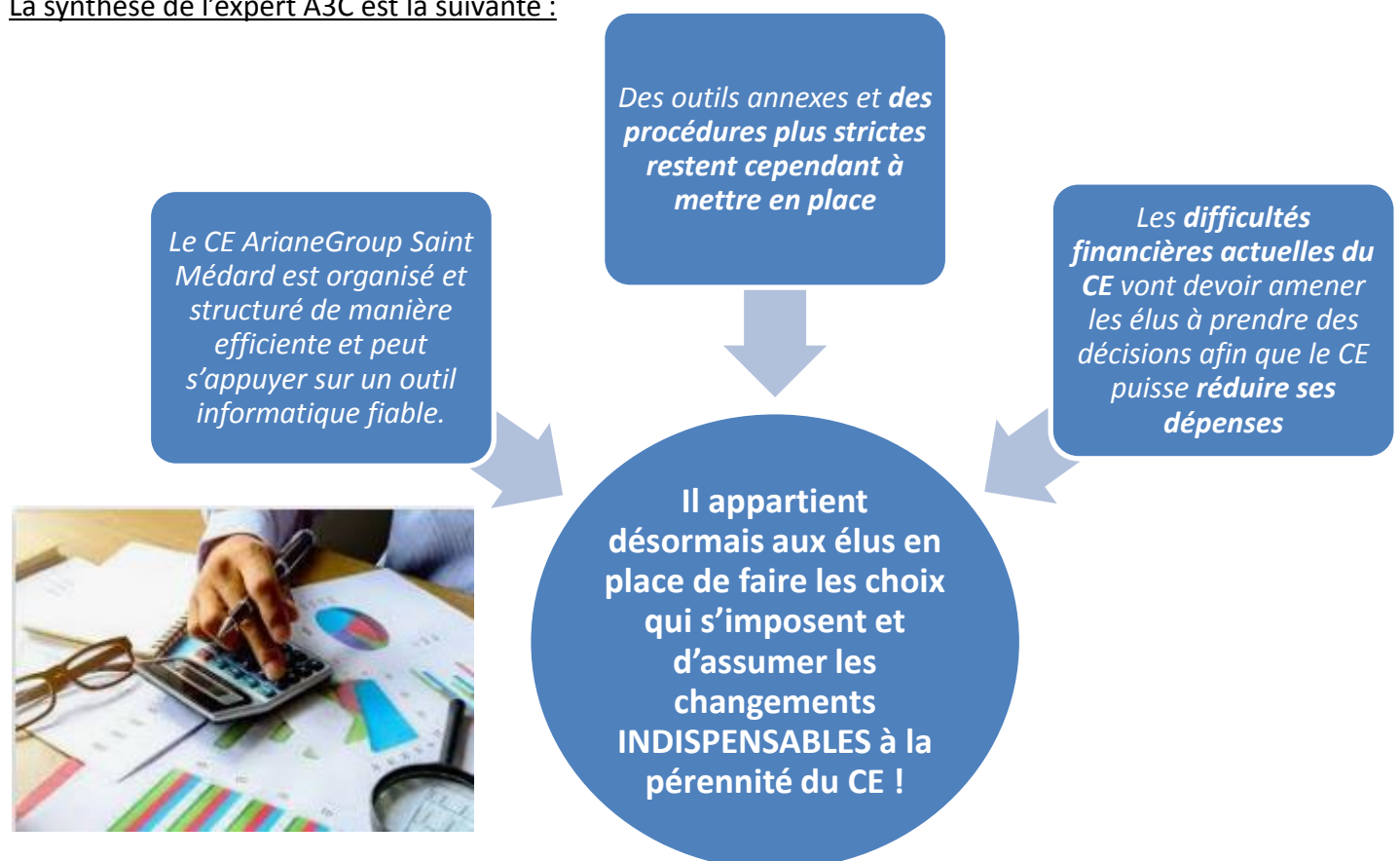
Vos élus CFE-CGC sont fidèles à leurs valeurs et ils travaillent avec l'ensemble des élus des autres organisations syndicales dans l'intérêt de tous les salariés. Le CE, au-delà de toutes les divergences politiques, est d'abord un outil au service des salariés. Nous souhaitons ici vous présenter ce que les élus CFE-CGC font et assument dans les postes qu'ils occupent au CE .

**Rappel : le CE de St Médard comprend 7 élus dont 3 CFE-CGC, 3 SUD et 1 CFDT ; toutes les décisions mises au vote nécessitent l'accord des élus d'au moins 2 organisations syndicales**

### **AUDIT DE DEBUT DE MANDAT**

Comme annoncé, un état de lieux du CE a été fait par un cabinet d'expertise indépendant. Le bilan complet de cet audit est consultable par tout salarié qui le demande, adressez-vous à vos élus. Les préconisations faites nous servent à préparer un budget 2019 cohérent de nos moyens et avec **le meilleur** niveau de service **possible** pour les salariés.

La synthèse de l'expert A3C est la suivante :



## RAPPEL DU CONTEXTE

- La dotation annuelle du CE est d'environ 870 000€.
- Oui, les exercices 2015 et 2016 se sont soldés par un déséquilibre important entre recettes et dépenses (-153 000€ en 2015 et -213 000€ en 2016)
- Oui, le CE disposait d'une trésorerie importante liée à la construction de la nouvelle salle qui a finalement été payée par la direction
- Oui, depuis plusieurs années le CE arrive à compenser ces déséquilibres par une utilisation de la trésorerie disponible
- Oui, c'est un choix de gestion qui a été fait par les anciens élus



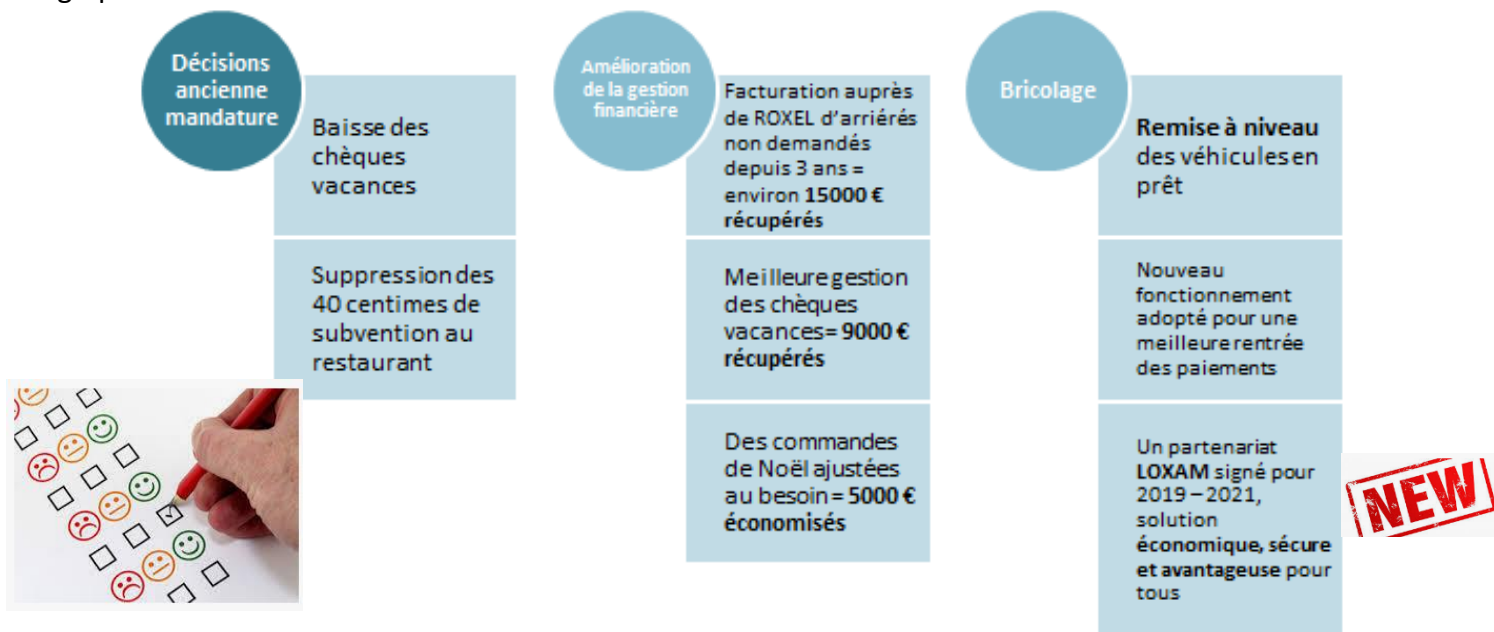
Malheureusement, ce choix de gestion (vivre environ **20% au dessus des moyens** du CE) n'est viable que sur du court terme car il épuise la trésorerie à un rythme trop important. Il nous incombe maintenant de prendre des décisions importantes car :

- L'exercice 2017 va se clôturer avec **un déséquilibre encore plus important** qu'en 2016 (>250 000€),
- Si rien n'est fait, les exercices 2018 et 2019 consommeront **toute la trésorerie du CE** (si le CE ne peut pas avoir trop de trésorerie, **il ne peut avoir de déficit** structurel non plus),
- Les salariés se sont habitués à des niveaux de prestation que **le CE ne peut pas maintenir**,
- Il faut maintenant **faire des économies** et baisser certaines prestations.

C'est donc à de nouveaux élus d'assumer cet héritage ! Chaque salarié, même s'il est gêné par la baisse de certaines prestations, et c'est bien légitime, doit comprendre que le CE ne peut pas vivre au dessus des ses moyens éternellement, la situation créée ne peut perdurer. La gestion du CE change, il faut désormais adopter une gestion de « **bon père de famille** » pour le bien du CE et des salariés !

## DU TRAVAIL DEJA EFFECTUE

Tout d'abord, nous avons appliqué les décisions prises en urgence par les anciens élus. Puis nous avons agi pour **améliorer la situation**.



## 5% A ESM COMME AILLEURS

En 2019 nous continuerons de travailler avec cette recherche permanente **d'équilibre entre efficacité et service rendu à l'ensemble des salariés**, et cela commencera dès ce mois-ci avec la négociation du CSE (fusion CE/DP/CHSCT). La CFE-CGC y revendiquera un **budget Œuvres sociales à 5%** de la masse salariale car les salariés de St Médard, ainsi que ceux du CRB et de Toulouse, doivent avoir le même % que les autres établissements.

Votre équipe CFE-CGC.